

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

● Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/VI-04

**PLATE-FORME DEPARTEMENTALE
A VOCATION LOGISTIQUE**

Lors du Budget Primitif 2008, l'Assemblée Départementale a approuvé les statuts du Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la plate-forme départementale à vocation logistique.

Ce projet, d'intérêt économique de premier ordre, porte sur la réalisation d'une zone d'activité de 370 hectares dédiée aux activités logistiques sur les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier.

Depuis 2005, l'Agence de Développement Economique a été mandatée pour le suivi et la réalisation de l'ensemble des études de faisabilité et pré-opérationnelle.

Ce travail a notamment permis de valider le choix du site, d'engager les négociations foncières, de traiter la question environnementale à travers une étude d'impact dont les résultats vous ont été restitués lors du BP 2008.

Par ailleurs, l'ADE 82 a noué et entretenu un certain nombre de contacts avec les grands opérateurs du secteur de la logistique. Dans le cadre de sa mission de prospection et d'accueil des investisseurs en Tarn et Garonne, l'Agence continuera à épauler le syndicat dans les phases de commercialisation de la zone logistique.

Depuis notre dernière session, l'Agence de Développement Economique et les services du Conseil Général ont poursuivi leurs travaux afin de permettre au Syndicat Mixte de prendre le relais dans ce dossier.

Ce Syndicat Mixte a pour mission, d'une part, la poursuite des études de faisabilité et pré-opérationnelle et, d'autre part, d'assurer la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération. Il sera, notamment, en charge de la réalisation des aménagements, de l'équipement de la zone et de la maîtrise foncière.

Suite à l'approbation des statuts et à la désignation des représentants par notre Assemblée, et par les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier, le Syndicat Mixte **a tenu sa première réunion** le 30 mai dernier.

LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA PLATE-FORME DEPARTEMENTALE A VOCATION LOGISTIQUE.

Ce syndicat, administré par un Conseil Syndical, est composé de 6 représentants du Conseil Général et de 2 représentants par commune concernée (soit un total de 8 représentants).

Vous trouverez en annexe de ce rapport la liste nominative des 12 membres du Conseil Syndical.

Lors de sa première réunion, et conformément à l'article 8.1 des statuts du syndicat, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des Président et Vice-Présidents. Le bureau est constitué comme suit :

Un Président du Syndicat Mixte, issu de la représentation départementale :
Monsieur Jean-marc PARIENTE

Quatre Vice-Présidents, dont le 1^{er} est issu de la représentation départementale :

Monsieur Pierre GUILLAMAT
Madame Marie-Claude NEGRE
Monsieur Christian GRADIT
Monsieur Claude LAVERGNE

Le Syndicat Mixte s'est également réuni pour examiner les dossiers en cours afin de poursuivre le travail engagé par le Conseil Général et l'A.D.E. 82.

Dans ce cadre il a :

1) Voté le Budget Primitif 2008

La répartition des contributions des membres aux dépenses du Syndicat est répartie, conformément aux statuts, comme suit :

Pour les dépenses de fonctionnement liées à la structure :
85% pour le Conseil Général
5% pour la commune de Campsas
5% pour la commune de Labastide-Saint-Pierre
5% pour la commune de Montbartier

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	85 %	6 093,65
Campsas	5%	358,45
Labastide-Saint-Pierre	5%	358,45
Montbartier	5%	358,45
Totaux	100%	7 169,00

Pour les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation de la zone :

94% pour le Conseil Général

2% pour la commune de Campsas

2% pour la commune de Labastide-Saint-Pierre

2% pour la commune de Montbartier

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	94%	174 003,40
Campsas	2%	3 702,20
Labastide-Saint-Pierre	2%	3 702,20
Montbartier	2%	3 702,20
Totaux	100%	185 110,00

2) Donné délégation de signature à son Président pour :

- la signature des contrats d'assurance,
- la signature des marchés, dans le cadre des marchés à procédure adaptée (inférieur à 90 000 euros),
- intenter, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice en défense,
- engager les dépenses courantes,
- procéder, dans la limite fixée par le Conseil Syndical à la réalisation,
- des emprunts destinés au financement des investissements déterminés par le budget et les opérations utiles à la gestion des emprunts,
- la signature des actes d'acquisition de droits réels immobiliers autorisés par le Conseil Syndical.

3) Avenants aux conventions avec Total Infrastructure Gaz France et Réseau Ferré de France

Pour poursuivre les démarches engagées par le Conseil Général, au titre des études d'avant-projet, le Syndicat Mixte a délibéré en faveur de la reprise des conventions établies avec, d'une part, Réseau Ferré de France et, d'autre part, Total Infrastructure Gaz France.

Un avenant sera proposé aux structures concernées afin de substituer le Syndicat Mixte au Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

4) Dossier de création de ZAC

Comme je vous l'indiquais lors du Budget Primitif 2008, l'ensemble des études et des démarches relatives au dossier de création de la zone d'aménagement concerté a été réalisé par le Conseil Général et l'Agence de Développement Economique.

Le dossier de création de ZAC a été approuvé par le Syndicat Mixte qui le déposera auprès des services de la Préfecture début juin.

CALENDRIER 2008

JUIN	dépôt du Dossier de création de ZAC en Préfecture (délai d'instruction de deux mois) rédaction du cahier des charges pour le dossier de réalisation de ZAC et une étude financière appel d'offres et lancement du dossier de réalisation de ZAC et de l'étude financière
JUILLET	levée des premières promesses de vente par la SAFER-SOGAP
AOÛT	arrêté de création de ZA dépôt de la Demande d'Utilité Publique (DUP) et de l'enquête parcellaire
SEPTEMBRE OCTOBRE	rédaction du cahier des charges de la consultation pour le Parc d'activité de 100 hectares
NOVEMBRE	rendu de l'étude financière et du dossier de réalisation de ZAC Appel à candidature pour la concession de 100 Ha
Début 2009	fin de l'instruction de la DUP

Dans le cadre de ses activités, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate-forme départementale à vocation logistique adressera, trois fois par an, le compte rendu financier de l'opération au Conseil Général.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Prend acte de la constitution du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate-forme départementale à vocation logistique composé de 6 représentants du Conseil Général et de 2 représentants par commune concernée (liste du conseil syndical annexée) et dont le bureau est constitué comme suit :

Président : Monsieur Jean-Marc PARIENT , issu de la représentation départementale

Vice-Présidents : 4 dont le 1^{er} issu de la représentation départementale :

Monsieur Pierre GUILLAMAT
Madame Marie-Claude NEGRE
Monsieur Christian GRADIT
Monsieur Claude LAVERGNE

Approuve le budget primitif du Syndicat mixte :

. Répartition des contributions des membres aux dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	85 %	6 093,65
Campsas	5%	358,45
Labastide-Saint-Pierre	5%	358,45
Montbartier	5%	358,45
Totaux	100%	7 169,00

. Répartition des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation de la zone

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	94%	174 003,40
Campsas	2%	3 702,20
Labastide-Saint-Pierre	2%	3 702,20
Montbartier	2%	3 702,20
Totaux	100%	185 110,00

Approuve les avenants aux conventions avec Réseau Ferré de France et Total Infrastructure Gaz France afin de substituer le Syndicat mixte au Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;

Approuve le calendrier 2008 relatif au dossier de création de ZAC :

JUIN	dépôt du dossier de création de ZAC en Préfecture (délai d'instruction de deux mois) rédaction du cahier des charges pour le dossier de réalisation de ZAC et une étude financière appel d'offres et lancement du dossier de réalisation de ZAC et de l'étude financière
JUILLET	levée des premières promesses de vente par la SAFER-SOGAP
AOUT	arrêté de création de ZA dépôt de la demande d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire
SEPTEMBRE OCTOBRE	rédaction du cahier des charges de la consultation pour le parc d'activité de 100 hectares
NOVEMBRE	rendu de l'étude financière et du dossier de réalisation de ZAC Appel à candidature pour la concession de 100 Ha
Début 2009	fin de l'instruction de la DUP

Précise que le Syndicat mixte adressera, trois fois par an, le compte rendu financier de l'opération au Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE
Liste des représentants au sein du Syndicat Mixte

Représentants du Conseil Général

Deux Conseillers Généraux es-qualité :

M Bernard DAGEN, Président Commission Finances

M Pierre GUILLAMAT, Président Commission Economie

Un Conseiller Général représentant des deux cantons concernés (Grisolles et Montech)

M Jean-Marc PARIENTE

Trois Conseillers Généraux représentants chacun des trois Pays

M Jean-Michel BAYLET, Président Ou son représentant

M Jacques ROSET, Président Ou son représentant

M Jean CAMBON, Président Ou son représentant

Représentants de la Commune de CAMPSAS

Titulaires :

Mme Marie-Claude NEGRE

M Gérard FEUGA

Suppléants :

M Philippe SELLE

M Christian OLIVEROS

Représentants de la Commune de Labastide-Saint-Pierre

Titulaires :

M Claude LAVERGNE

M Jean-Marc DUPLAN

Suppléants :

Mme Frédérique BAZERQUE

Mme Marianne ARTIGUE

Représentants de la Commune de Montbartier

Titulaires :

M Jean-Claude RAYNAL

M Christian GRADIT

Suppléants :

Mme Suzanne FONTAINE

M Jean-Claude BALADIE